



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



SAIO

Date : février 2017

AFFECTATION DES ELEVES

FICHE A – Le calendrier

Début de saisie des vœux des familles dans AFFELNET Mardi 9 mai

Fin de saisie des vœux soumis aux commissions Lundi 22 mai

Fin des saisies dans LSU et importation dans AFFELNET Mercredi 31 mai à 12h

Fin de la première phase de saisie des vœux Jeudi 1^{er} juin

Simulation d'affectation et retour d'information Mardi 6 juin

Fin de saisie des vœux Lundi 12 juin à 12h

Diffusion des résultats globaux dans les établissements d'accueil Jeudi 22 juin

Diffusion des résultats (listes nominatives) dans les établissements Lundi 26 juin

Notifications d'affectation Mardi 27 juin

FICHE B – L'application AFFELNET-LYCEE

- Etablissements publics, à partir du portail ARENA
<https://intranet.in.ac-versailles.fr>
- Etablissements privés sous contrat, à partir du portail ARENA et de leur clef OTP
<https://id.ac-versailles.fr>
- CFA, établissements hors académie et autres établissements n'ayant pas un accès direct à AFFELNET Versailles , à partir d' AFFELMAP
<http://affelmap.orion.education.fr>
- Vœux hors académie, à partir du portail AFFELMAP
<http://affelmap.orion.education.fr>

FICHE C - Le traitement des candidatures

- **Zone géographique (domicile)** pour les demandes de 2nde GT avec enseignements d'exploration courants
- **Evaluation des acquis** pour les demandes vers la voie pro, des secondes GT à capacité d'accueil contrainte et les 1^{ère} technologiques

FICHE C – Le traitement des candidatures

AFFELNET : un levier au service d'une politique globale visant

- à réduire les inégalités sociales et territoriales
- à développer de la mixité sociale et scolaire dans les établissements
- à sécuriser l'affectation et fluidifier les parcours
- à participer à l'élévation des niveaux de qualification et à fluidifier les parcours
- à élever les niveaux de qualification
- à prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

LSU/ AFFELNET : des principes qui concourent à une harmonisation des critères et à un traitement équitable

- FICHE C – Le traitement des candidatures

NOUVEAUTÉ !

Un test grandeur nature...

... sur la base de l'affectation 2016 dans l'académie de Versailles

- En 2016: 1634 offres de formation tenant compte des notes
 - 117 661 vœux formulés sur ces formations
 - 73 élèves à égalité = traitement aléatoire

Avec le nouveau mode de calcul 2017

- 2 élèves à égalité = traitement aléatoire

- FICHE C – Le traitement des candidatures

Récupération des données (bilan de fin de cycle 4, évaluations périodiques de l'année de 3ème)

Chef d'établissement: Lancer le transfert des données du LSU dans AFFELNET-LYCÉE

➤ Les 8 composantes du socle

➤ Les 7 champs disciplinaires

- Regroupement automatique en 4 niveaux
 - Chef d'établissement: Contrôler la bonne intégration des données (onglet « évaluations », compléter, corriger)
- Si l'établissement ne procède pas à une évaluation sur 20 de ses élèves, regroupement en 4 niveaux à paramétrer.

Calcul automatique du barème total

FICHE D - L'entrée en seconde générale et technologique

➤ EN FONCTION DU DOMICILE (un code générique d'affectation 2NDEGT2)

L'affectation en 2nde GT avec des enseignements d'exploration courants (1h30 ou 3h)

- la zone de desserte
 - l'assouplissement à la carte scolaire

NOUVEAUTÉ !

Les enseignements artistiques (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, musique, théâtre, histoire des arts, danse)

- Suppression du code d'affectation spécifique
- Seul critère d'affectation : le domicile
 - Sécurisation du parcours d'éducation artistique et culturelle
 - Continuité pédagogique (classe CHAM)

Sécurisation de l'affectation par la DSDEN

FICHE D - L'entrée en seconde générale et technologique

➤ EN FONCTION DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS (code spécifique d'affectation)

L'affectation en 2nde GT LV3 rares (arabe, chinois, hébreu, japonais, russe) et STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

NOUVEAUTÉ!

➤ EN FONCTION DU DOMICILE ET DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS

L'affectation en 2nde GT sections européennes

➤ AVEC ENTRETIEN D'INFORMATION PREALABLE (PASSCCD/PASSAGRI) ET ÉVALUATION DES ACQUIS

L'affectation en 2nde GT CCD (création culture design) EATDD (écologie agronomie territoire et développement durable)

➤ AVEC UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE

L'affectation en 2nde GT *TMD*, BT des métiers de la musique, sections internationales, baccalauréats bi-nationaux

NOUVEAUTÉ!

➤ LES PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

L'affectation en 2nde GT des sportifs de haut niveau

Principe 1 : utilisation d'une table nationale de coefficients

Principe 2 : l'affectation provisoire le MARDI 6 JUIN

➤ **L'élève est en position d'être affecté :
SECURISATION DE LA PLACE**

➤ **L'élève n'est pas assuré d'une affectation en voie pro
POSSIBILITE D'AJOUTER 2 VOEUX COMPLEMENTAIRES**

DANS TOUS LES CAS MAINTENIR LES VŒUX INITIAUX!!

Les établissements d'origine reçoivent :

- la liste nominative des élèves non assurés d'obtenir une affectation en voie professionnelle
- La liste provisoire des places vacantes dans les formations professionnelles

FICHE F : L'entrée en première technologique

Les critères d'affectation:

- **pas de zone géographique de desserte**

Cas particulier : 1^{ère} STMG

- priorité géographique dans les lycées d'accueil du bassin de formation

- **Classement des candidatures : évaluations coefficientées***

- **Pas de priorité pour les élèves déjà inscrits dans l'établissement demandé**

FICHE G - L'entrée en voie professionnelle post 2nde GT

L'entrée en 1^{ère} professionnelle :

Pour des élèves de 2nde GT

- qui manifestent leur volonté de réussir par un changement de voie
- qui ont été accompagnés dans la construction de leur projet de poursuite d'études pour obtenir un diplôme et un 1^{er} niveau de qualification.

La passerelle voie GT voie professionnelle peut être sécurisée en cours d'année (stage d'immersion)

Au moment de l'affectation c'est un parcours montant

L'entrée en 1^{ère} professionnelle n'est pas une décision d'orientation mais peut être une proposition en accord avec la famille.

FICHE H - L'entrée en voie professionnelle post CAP

Veiller à la cohérence entre la formation suivie
et la formation demandée

- Entrée en **1^{ère} professionnelle**
- Entrée en **CAP 1 an ***
- Entrée en **BMA ***
- Entrée en **Mention Complémentaire ***

* L'affectation est conditionnée à l'obtention du diplôme

FICHE I - Le dossier médical

Le chef d'établissement indique dans AFFELNET-Lycée

- « présence d'un dossier médical » (onglet *identification*)

Dossiers envoyés au médecin conseiller technique des DSDEN

- **VENDREDI 19 MAI 2017, délai de rigueur**

Commission médicale départementale d'affectation

MERCREDI 24 MAI 2017

FICHE J - Les vœux de recensement

POUR LE POST 3^{ÈME}

- 2^{nde} GT en attente de decision
- Maintien dans la classe de 3^{ème}

POUR LE POST 3^{ÈME} ET L'ENTRÉE EN 1^{ÈRE}

- Apprentissage : recherche active 078 / 091 / 092 / 095 / Paris / Créteil / Hors IDF
- Sollicite un établissement privé
- Vœu académie de Créteil / Paris / Hors IDF

AUCUNE DES SITUATIONS CI-DESSUS

- Ne sollicite aucun établissement

FICHE K - Le changement d'établissement

Après une 2nde générale et technologique

- Première générale non dispensée dans son lycée de secteur

Entrée en terminale STMG

- fiche de recueil des vœux des familles (3 vœux recommandés) transmise par l'établissement d'origine à l'établissement sollicité en vœu 1
- Si l'élève n'obtient pas la spécialité souhaitée il poursuit sa scolarité dans son établissement d'origine dans une des spécialités offertes.

FICHE L - Le suivi de l'affectation

Consultation des résultats de l'affectation, édition des notifications, diffusion des places vacantes en voie professionnelle post 3ème

- **MARDI 27 JUIN 2017, www.ac-versailles.fr/affelnet**

Inscription en ligne

- **DU MARDI 27 JUIN AU MERCREDI 5 JUILLET 2017 INCLUS**
- **JEUDI 6 JUILLET 2017 : commission d'ajustement**

Suivi des places vacantes et listes supplémentaires dans la voie professionnelle

- **DU JEUDI 6 JUILLET AU MERCREDI 12 JUILLET 2017 : Recours aux listes supplémentaires**
- **LUNDI 28 AOÛT 2017 : recueil des places vacantes.**

FICHE L - Le suivi de l'affectation

Second tour AFFELNET : **JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017**

- Uniquement les formations de voie **professionnelle post 3^{ème} et post CAP**
- Concerne les élèves **non affectés** en juin et **non inscrits** en septembre
- Mais aussi **tous les élèves sans solution**



La priorité à l'affectation sera donnée aux élèves montants de 3^{ème} et de terminale CAP.

FICHE L - Suivi de l'affectation

Second tour AFFELNET - calendrier

- **Mercredi 12 juillet 2017 : dernier jour des inscriptions**
 - **Du lundi 28 août 2017 au mercredi 30 août 2017 : déclaration des places vacantes**
 - **Lundi 4 septembre 2017 : diffusion de la liste des places vacantes**
 - **Du lundi 4 septembre au mercredi 6 septembre 2017: saisie des candidatures**
 - **Jeudi 7 septembre 2017 matin : commission d'affectation AFFELNET 2**
 - **Vendredi 8 septembre 2017 après-midi : diffusion des résultats et début des inscriptions dans les établissements d'accueil.**
- **Les élèves non affectés au second tour seront dirigés vers les plateformes d'accueil de la MLDS à partir du lundi 11 septembre 2017.**

Les fonctionnalités et les différentes opérations de saisie sont présentés de façon détaillée dans le guide de saisie réalisé par le SAIO

A consulter à l'adresse suivante :

www.ac-versailles.fr/affelnet

Merci de votre attention